

APAPUM — Assemblée générale spéciale

Procès-verbal de l'assemblée tenue le 3 octobre 2018 à 12 h
Local 148G2

- 1.0 Ouverture de l'assemblée à 12 h**
La coprésidente, Chantal DeGrâce, ouvre la réunion.
- 2.0 Vérification du droit de présence et du quorum**
Toutes les personnes présentes sont membres en règle. Le quorum est atteint (26 membres).
- 3.0 Changement aux Statuts et règlements, article 16.1.1 - modification proposée à la structure du CA (voir en annexe)**
24 votes – tous sont d'accord avec la proposition. Adopté à l'unanimité.
- 4.0 Comité de négociations**
La présidente du comité de négociations a donné un aperçu du déroulement des négos avec la partie patronale.
- 5.0 Clôture de l'assemblée**
L'assemblée est clôturée à 12 h 45.

Marise Dupuis, secrétaire

Annexe

16. Le Conseil d'administration

16.1. Composition du Conseil d'administration

- 16.1.1. Le Conseil d'administration est formé de six membres en règle de l'Association. Ces six membres sont : la présidence, vice-présidence et responsable des relations de travail, trésorerie, secrétariat et deux conseillers. Les six membres sont élus selon les modalités prévues aux règlements n° 1 à l'annexe 1.

TEXTE PROPOSÉ :

- 16.1.1 Le Conseil d'administration est formé de six membres en règle de l'Association. Ces six membres sont : la présidence, la vice-présidence, la personne responsable des relations de travail, la trésorerie, le secrétariat et une conseillère ou un conseiller. Les six membres sont élus selon les modalités prévues aux règlements n° 1 à l'annexe 1.